

JEAN-G. LOSSIER

*membre du Secrétariat du Comité international
de la Croix-Rouge*

LA CROIX-ROUGE ET LA PAIX

RESPONSABILITÉS

Nous avons pu constater que le mouvement de la Croix-Rouge est devenu conscient toujours plus fortement, au cours de son histoire, d'agir en faveur de la paix et que l'on en peut déduire que les principes dont il s'inspire sont ceux-là mêmes qui conduisent au rapprochement des hommes et à la création d'un esprit pacifique ¹.

L'importance, dans le combat actuel pour éloigner les menaces de guerre, de la Croix-Rouge et des organisations qui travaillent sous son signe ² à promouvoir une civilisation plus fraternelle, nous est clairement apparue. En particulier, la valeur et l'efficacité de l'influence qu'elles peuvent avoir, en vue d'une meilleure compréhension entre les peuples ; ceci dans le domaine de l'éducation également, du degré primaire au supérieur. Et c'est parce que cet apport peut être considérable qu'il est nécessaire d'examiner maintenant divers aspects et difficultés de la tâche, et les responsabilités qu'encourent, de ce fait, les dirigeants et les membres des institutions humanitaires.

Il convient, afin que tous tombent d'accord sur la part que peut prendre la Croix-Rouge à l'action pour la paix, de préciser au préalable certains points.

La Croix-Rouge, si elle agit dans le présent immédiat, si elle en suit les appels incessants, n'est pas pour autant obligée de se désintéresser de l'avenir. Au contraire, elle ne peut être

¹ Voir *Revue internationale*, janvier 1951, pp. 6-18 ; mars, pp. 347-360.

² Et ceux du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges.

fataliste et accepter l'argument fallacieux selon lequel la guerre étant inhérente à la nature humaine, il serait inutile, pour les organisations dont la tâche est d'intervenir au sein d'un perpétuel et dramatique aujourd'hui, de chercher à la prévenir. La Croix-Rouge regarde sans cesse vers le futur et, dans l'homme qu'elle aide spontanément parce qu'il souffre et qu'il est abandonné, elle devine celui qu'il sera demain lorsque, confiant à nouveau, il redeviendra un élément créateur de l'univers. Mais d'un univers sur lequel la charité aura ouvert des perspectives nouvelles et fait lever ses moissons.

Doit-elle, en raison de sa constitution si particulière — à la fois unitaire et fédéraliste — demeurer prudente, comme certains l'affirment, à l'égard de tout ce qui ne fut pas jusqu'ici sa mission traditionnelle ? Doit-elle refuser de considérer l'action pour la paix comme un devoir dont la portée est très vaste désormais ?

Ce sont les Conférences internationales qui l'ont cependant, par les résolutions qui y furent votées, poussée dans cette voie ; et l'on sait que les Conférences où se trouvent représentés, en plus des délégués des Croix-Rouges, du Comité international et de la Ligue, tous les Gouvernements signataires de la Convention de Genève, c'est-à-dire, en fait, la presque totalité des Etats, sont l'image et l'élément directeur du mouvement. Par les décisions qu'elles prennent, elles créent, en quelque sorte, un droit interne qui vient s'inscrire à côté des codifications internationales officielles et qui lie les membres eux-mêmes de la Croix-Rouge.

Les Sociétés nationales s'étant reconnues, dans leurs statuts, membres de cette communauté qu'on désigne sous le nom de *Croix-Rouge internationale*, voient ainsi définie leur action future. Mais, naturellement, constituée d'éléments nationaux, la Croix-Rouge internationale ne peut prétendre imposer une attitude plutôt qu'une autre. Devant le problème de la paix cependant, elle a pu préciser la sienne d'une manière positive car elle la fonde avant tout sur une éthique de solidarité humaine. De même que Dunant, instinctivement, dépassait les barrières des nationalités, de même la Croix-Rouge, là encore, se place au delà des opinions et des divisions natio-

nales pour affirmer la responsabilité humaine à l'instant où approchent de si graves dangers.

Regardons les réalités en face : il est parfaitement vain de vouloir nier les diversités ; il est dangereux même de chercher à les supprimer. C'est donc avant tout des lieux de rencontre qu'il faut ménager. La Croix-Rouge s'y emploie parce que son action pratique a pour résultat que les individus se placent, inspirés par elle, à des points de vue d'où les différences, éclairées sous leur vrai jour, deviennent des occasions d'enrichissement mutuel. Voilà, dans le domaine de la paix, sa contribution première et indispensable ; car elle ne cherche pas, comme tant d'œuvres internationales, à fonder ses entreprises sur une éphémère convergence d'opinions.

* * *

Nous sommes obligés, par la complexité même du problème soulevé, de rappeler les éléments institutionnels dont se compose la Croix-Rouge et d'analyser dans quelle mesure ils représentent, pour elle, des éléments favorables ou défavorables dans la lutte qu'elle a entreprise en faveur de la paix.

International présuppose *national*. Et cette constatation déjà nous éclaire sur une des difficultés qu'elle rencontre. Fragmentée en Sociétés nationales et par conséquent reconnaissant dans les faits la réalité nationale, elle a pour ambition précisément de transcender cette réalité, de parvenir au delà. S'appuyant sur des organisations qui bien souvent, en raison des tâches qu'elles assument, ont des liens étroits avec l'Etat, elle a, en tant que corps international, le devoir d'affirmer ce qui dépasse les Etats, de refuser, au nom d'un internationalisme moral, la fragmentation du monde dont les Etats eux-mêmes sont la manifestation tangible.

Nombre de malentendus en ce qui concerne la lutte pour la paix trouvent leur origine dans cette situation ambiguë. Car une lutte semblable, la Croix-Rouge ne peut l'envisager que sous son aspect international et il lui est interdit, en raison même

de sa structure, de s'immiscer, sinon pour porter secours, dans les querelles entre Etats. International signifie donc, pour elle, recherche d'une communauté universelle, volonté de découvrir des points de ralliement. C'est dans cette acception certainement que les cinq citoyens suisses prirent ce terme lorsqu'ils le choisirent pour désigner le comité de secours aux militaires blessés qu'ils venaient de fonder. Humble comité dont l'effort allait tendre à donner au mot *international* une valeur morale qui prend sa pleine dimension dans les moments de danger, sur le champ de bataille comme aujourd'hui dans la lutte pour la paix menacée.

Il est indubitable que si la Croix-Rouge est obligée de conserver, pour accomplir au mieux sa mission, une neutralité véritable, cette notion qui n'est jamais, faut-il le dire une fois de plus, synonyme d'indifférence, devrait être réexaminée et précisée afin qu'apparaisse plus distinctement le sens qu'elle prend, en regard des péripéties de l'heure et du fait de l'engagement progressif des êtres dans le monde qui les entoure. L'organisation de la paix suscite des problèmes pressants et dont la Croix-Rouge ne méconnaît pas l'importance. Par delà cependant et au nom de l'universalisme moral qui est à sa base, elle élève toujours le même impératif qui, pour elle, prime tous les autres : les distinctions s'abolissent devant la souffrance et le dénuement.

Elle travaille pour le bien de l'humanité. Mais elle pourrait devenir une force contraire si, prétendant agir dans un intérêt supérieur et mobilisant ainsi des bonnes volontés innombrables, elle servait, sans même s'en rendre compte, des intérêts partiels, limités. On constate quel danger cela représenterait et combien il est nécessaire par conséquent que la Croix-Rouge internationale n'intervienne que là où les principes moraux qui l'inspirent sont en jeu. En même temps, les Sociétés nationales, elles aussi, ne peuvent que demeurer circonspectes, évitant de prendre parti sur le terrain national pour pouvoir prendre efficacement, lorsqu'il en est besoin, le parti de l'homme.

Les nationalismes, poussés à l'extrême, engendrent les discriminations et les séparations. Or, les Croix-Rouges sont, malgré tout, dans une sorte de dépendance sociologique et morale

du milieu où elles agissent, du peuple dont elles sont l'émanation. Elles doivent tenir compte des réalités et elles ne peuvent faire fi des évolutions profondes. Par conséquent, plus les oppositions s'affirment et plus leur tâche devient ardue. Pourtant, elles ne sauraient oublier que l'homme est un et que le malheur a partout le même visage, sans risquer de perdre jusqu'à leur raison d'exister.

Plus encore, dans le domaine de la paix, elles ont à lutter contre les entraînements collectifs, contre ce sentiment qui se généralise, de la fatalité de la guerre. Dans l'idéal de la Croix-Rouge, il y a comme une affirmation virile de la responsabilité de l'homme étendue à toutes les aires de l'existence. La paix sera dans la mesure où les hommes se montreront aussi ardents à la construire qu'à la désirer. Car la paix est un événement inséparable de l'histoire que les hommes eux-mêmes créent et modifient sans cesse.

La Croix-Rouge, prête en tout temps à soulager les blessures de la guerre, ne peut considérer celle-ci comme un moyen de règlement des conflits internationaux. C'est donc dans la paix avant tout qu'elle trouve sa justification et l'occasion d'inscrire en profondeur son action. Car l'état de paix seul lui permet d'espérer dans les rapports humains une tolérance progressive dont les horreurs de la guerre, par force, nous éloignent pour longtemps.

* * *

L'initiative humanitaire ne saurait rencontrer aucune frontière. La Croix-Rouge doit demeurer universelle car le concept d'humanité au nom duquel elle intervient est, lui, universel, présent, même indistinct, même indiscernable parfois immédiatement, au cœur de tout homme. Nul ne devrait avoir, se sentant isolé, la tentation de rompre avec la communauté humaine dont l'universalité de la Croix-Rouge est le symbole.

En temps de paix déjà, une brisure à l'intérieur de l'œuvre aurait des conséquences incalculables. Car cette croyance à l'unité de l'homme, qui vivifie son intervention et la motive,

comment les individus la garderaient-ils intacte alors qu'ils constateraient une rupture définitive dans la communauté humaine ? Et cette dégradation, ce recul, quelle cause de découragement pour les hommes de bonne volonté !

A plus forte raison ces suppositions alarmantes, si elles se réalisaient, auraient-elles une portée terrible en temps de guerre, lorsque la Croix-Rouge demeure, par son impartiale universalité, comme une lumière dans la nuit ! Elle invoque alors, quand elle intervient, le droit positif ; mais, au même moment, elle apparaît gardienne d'un droit des gens fondé sur la nature de l'homme, et cette mission lui impose à nouveau une prudence qui ne cesse pas d'être profondément douloureuse. Se refuser à juger pour mieux secourir ! Taire son cri de protestation pour entendre plus distinctement le cri d'appel de ceux qui viennent d'être frappés ! Ceci pour être en mesure d'intervenir en toutes circonstances par des gestes concrets que commande la seule solidarité humaine.

Dans ce cadre limité, pourtant, que de refus ! Ce ne sont pas les Sociétés nationales qui décident, en fin de compte, si une intervention est possible dans leur pays mais les Gouvernements auxquels on doit faire reconnaître préalablement que des principes moraux, donc supra-nationaux, puissent être invoqués et qu'éventuellement, en leur nom, la conduite des affaires telle qu'ils l'envisagent soit modifiée. Ce ne sont pas à des hommes qu'on s'adresse mais à des collectivités dont les réactions peuvent être alternativement humaines ou inhumaines, élans de générosité spontanée ou de haine nationale.

La Croix-Rouge, de plus, intervient pour unir et non pour séparer. Ses appels visent à rendre l'humanité plus consciente de son unité et non à la diviser. Elle ne saurait d'ailleurs porter de jugements de valeur ni sur les institutions ni sur les hommes qui naissent, vivent et meurent au sein de ces institutions.

Les principes humanitaires — dont la défense peut être considérée comme sa mission essentielle — doivent demeurer vivants et applicables à travers les fluctuations des formes politiques et sociales auxquelles elle ne prête pas attention tant que les Etats qui en sont les manifestations concrètes démontrent, en se rencontrant sous son égide, qu'ils sont une

partie active de la communauté internationale de la Croix-Rouge. C'est ainsi qu'elle a pu demeurer universelle dans un monde aussi divisé que le nôtre. Et, nous l'avons vu, cette universalité est une des conditions de son existence.

Elle œuvre en faveur de la paix ; mais c'est, pour elle, une lutte difficile car elle ne possède qu'une arme pour s'y lancer : le sentiment d'humanité ancré au cœur de tout homme, ce sentiment fragile, surtout dans les périodes de tension, et auquel elle fait appel comme à la ressource suprême que possède encore le monde pour éviter les grands fléaux. On discerne, durant son histoire, une volonté évidente de permanence à travers les structures politiques et sociales mouvantes. Dans la fluidité du temps qui passe et entraîne des modifications dans l'ordre des nations, certains principes restent intangibles, attributs d'une civilisation lentement édifiée au cours des millénaires.

Pour la Croix-Rouge, chaque Etat, en signant les quatre Conventions de Genève, s'est engagé à respecter ce capital d'humanité. La ratification des Conventions humanitaires, doit-on le rappeler, n'engage pas seulement un Etat pour le temps de guerre mais, moralement, pour le temps de paix aussi. Pourquoi donc s'efforcerait-il de maintenir certaines valeurs morales dans ce temps exceptionnel qu'est la guerre — où des considérations d'opportunisme et de stratégie poussent à les bafouer et à les violer constamment — si, durant la paix, — favorable à l'établissement de relations normales — il ne les respectait pas ?

En outre, les Sociétés nationales, en entrant dans la collectivité de la Croix-Rouge, se sont engagées à défendre dans leur pays les impératifs de sauvegarde de la dignité humaine et de secours aux malheureux. Elles se doivent par conséquent d'y rendre attentifs les organismes nationaux. Elles ne portent pas de jugements, elles non plus, sur tel ou tel geste de l'Etat ; elles ne le pourraient pas. Mais elles demandent simplement de pouvoir intervenir, dans n'importe quelle circonstance, en faveur des victimes.

C'est parce qu'ils ressentent avec tous une communauté de destin que les membres de la Croix-Rouge savent retrouver, au

delà des différences, une aspiration semblable, une volonté partagée d'être homme et de le rester. Si les êtres venaient à perdre ce sentiment de solidarité foncière, s'ils n'apercevaient plus ce qui les relie au delà des oppositions de nationalités, de doctrine, de race ou de religion, c'est un de ses plus hauts signes de noblesse que l'humanité aurait délaissé. Et il n'y aurait plus de vraie paix possible.

* * *

Il sait, celui qui travaille au sein de la Croix-Rouge et veut accomplir pleinement l'engagement moral qu'il a de ce fait contracté, combien il est ardu de demeurer toujours humain. Il connaît par expérience la difficulté qu'on éprouve souvent à conserver, devant la détresse, une attitude de fraternité. Et qu'il est malaisé aussi de vaincre ses préjugés, les opinions du milieu où l'on vit et qui vous ont imposé leur empreinte, ses préférences personnelles, pour parvenir enfin à une appréciation plus harmonieuse, plus juste, des êtres et des choses.

Informé de ces obstacles, conscient de ses faiblesses, il connaît la grandeur de sa tâche mais aussi l'humilité de sa condition devant la charge constante qui lui incombe de défendre, dans son labeur de chaque jour, les idéaux humanitaires. Humilité qui, du simple membre, passe à l'œuvre tout entière. Celle-ci peut élever la voix à certains moments décisifs, comme lorsque le Comité international, par exemple, dénonce aux Gouvernements les dangers que font peser sur nous les armes nouvelles ; comme également lorsque, durant le dernier conflit mondial, il s'est fait, dans un appel aux Etats belligérants, le défenseur du principe du droit des gens selon lequel seul est licite le bombardement d'objectifs militaires. Pour solennels qu'ils soient, ce sont là des avertissements, non des condamnations.

Cependant, si la Croix-Rouge ne peut ignorer les structures présentes, elle n'est pas pour autant liée à des situations

historiques ni obligée d'en suivre le cours. Comme le précisait, en parlant de lui-même et de sa complète liberté d'action, le Comité international dans l'avant-propos de ses « Actes pendant la guerre de 1914-1918 » : « Fidèle à son devoir, il est le défenseur de la charité et de la justice. Ces deux principes, sans lesquels il n'est plus d'humanité digne de ce nom, il doit non seulement les proclamer, mais les protéger contre toute atteinte. Au-dessus des rivalités nationales, il doit chercher à incarner la conscience universelle ».

Voici peut-être qu'approche le tournant le plus décisif de l'histoire de l'humanité. De ce fait, et bien que peu d'entre eux l'aient encore aperçu, la responsabilité des membres de la Croix-Rouge, dirigeants ou simples collaborateurs, dans tous les pays, apparaît décuplée. Ils ne devraient jamais cesser d'être présents au monde, attentifs aux blessures dont le monde a souffert, dont il souffre encore.

Ils veulent la paix parce que la paix seule justifie la foi dans l'homme et dans son destin qui les pousse à agir. Mais, à l'intérieur de l'œuvre, ils savent qu'agir veut dire travailler avec plus de ferveur en faveur d'autrui, répandre, par des actes mêmes, cet esprit de solidarité et de confiance sans lequel rien de grand ne s'accomplit ¹.

Dans un moment pareil, leur exigence de paix, ils peuvent l'affirmer sans cesse en aidant la Croix-Rouge à devenir toujours plus vivante, mieux et plus largement comprise, plus universelle. En faisant admettre, par les individus et par les Etats, qu'elle puisse intervenir partout, qu'elle soit sans cesse présente : Tout recul de la Croix-Rouge, tout refus opposé à son action doit être ressenti par eux comme une offense à l'humanité et doit les engager à affirmer plus haut leur conviction ; tout échec de la Croix-Rouge est un danger de plus pour la paix. Car il signifie que le sentiment d'humanité déserte les cœurs, ce sentiment dont l'existence conditionne l'épanouissement d'une paix durable.

¹ Voir, à propos de l'engagement personnel que présuppose l'idéal de la Croix-Rouge, notre ouvrage *Solidarité, signification morale de la Croix-Rouge*, La Baconnière, Neuchâtel, 1948.

Nos gestes se prolongent dans l'espace et dans le temps ; ils appellent des échos et ainsi, de proche en proche, assistant notre prochain qui souffre, nous contribuons à créer autour de nous une ambiance propice à l'entr'aide. La paix accroît les chances de réussite de cette entreprise que la guerre ne rend pas inutile — l'activité de secours en temps de guerre le prouve assez — mais dont elle diminue la portée et dégrade les résultats futurs.

* * *

On voit souvent dans la Croix-Rouge un service médico-social avant tout, dont l'activité se gonfle subitement en temps de guerre. Elle est cela ; mais si elle n'était pas davantage, pourquoi aurait-elle choisi, pour un de ses objectifs suprêmes, la paix ? Elle se contenterait de panser les blessés. Or, elle a été entraînée toujours plus loin et, s'interrogeant sur les raisons de leur foi, ses membres sont amenés obligatoirement à méditer sur la guerre et la paix. Leur service se caractérise par le fait qu'il est avant tout un service d'homme à homme : Soulager la détresse d'un être parce qu'on aperçoit au fond de lui cette profonde humanité qui est en nous, qui nous pousse à agir et qui, par conséquent, nous entraîne les uns vers les autres. C'est dans cette commune ressemblance que nous trouvons la justification du sacrifice que nous accomplissons en faveur du prochain. Ainsi, nous pouvons passer, dans un mouvement d'amour largement déployé, de notre petit milieu, de notre famille, à la grande famille qu'est devenue l'humanité.

Comment alors, ayant cet absolu devant les yeux, le collaborateur de la Croix-Rouge ne souffrirait-il pas, plus que quiconque, des déchirements de l'humanité ? Comment ne désirerait-il pas avant tout que cette atmosphère d'amitié qu'il a cherché à créer autour de lui, s'étende au delà, plus amplement encore ? Dans cette voie, chacun peut devenir un zélé de la paix...

Les membres de la Croix-Rouge livrent un combat qui est fait d'une démonstration perpétuelle : celle d'un univers où les hommes, par l'entr'aide, parviennent au respect de leur dignité

réci-proque. Le jour où les adhérents qu'elle compte dans le monde entier prouveraient qu'ils en sont tous, partout et à chaque instant, profondément conscients, on pourrait être certain que la cause de la paix avancerait. Nous en sommes loin, hélas !

En réalité, les chiffres considérables que l'on cite volontiers lorsqu'on évoque la multitude de ceux qui le servent, sont l'indice non de la force du mouvement, mais de ses responsabilités.

Nous voici portés à évoquer une des difficultés les plus graves que rencontre la Croix-Rouge à l'heure actuelle. Dans un monde où trop souvent les valeurs humaines essentielles sont bafouées, il faudrait que chacun de ses membres devînt un missionnaire et répandît, par son attitude, par le rayonnement de sa confiance et de son geste, l'idéal de la Croix-Rouge. Même si cette exigence semble chimérique dans l'immédiat, n'est-il pas utile que le but proposé soit toujours plus haut et qu'il soulève en nous une perpétuelle aspiration, un élan renouvelé qui nous oblige à nous dépasser ? Exigence exceptionnelle pour un temps exceptionnel !

Mais le décalage que l'on constate entre une haute morale et un monde affolé de peur explique, dans une certaine mesure, pourquoi les appels de la Croix-Rouge semblent éveiller un écho moins fort aujourd'hui ; il nous éclaire sur les manques que l'on décèle chez de trop nombreux dirigeants et membres d'organisations humanitaires. Le dessein est si élevé, comment les hommes parviendraient-ils toujours à en être dignes ? Or, la Croix-Rouge ne doit jamais servir d'alibi ou de prétexte ; elle est une occasion de prouver la puissance de l'idéal, de démontrer que l'humanité prend conscience d'elle-même et de son destin. Il n'est donc rien de plus urgent, pour chacun de nous, que de « penser son action ». Ce faisant, on affirmera ensuite, pratiquement, un esprit de paix, condition préalable à l'établissement d'une ère pacifique que la Croix-Rouge, nous l'avons vérifié tout au long, appelle de ses vœux.